

Services municipaux à contacter pour l'organisation d'un événement associatif :

SERVICE COMMUNICATION : 05.57.93.63.60

Pour faire passer la publicité sur les supports de communication de la Ville

DIRECTION DU DOMAINE PUBLIC : 05.57.93.65.85

Pour demander un arrêté d'occupation du Domaine Public

DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES EVENEMENTS : 05.57.93.65.25

Pour le retrait des formulaires :

- . De demande de prêts de salles
- . De demandes de matériel ou de vaisselle ou de plantes
- . De demande d'ouverture temporaire d'un débit de boissons
- . De déclaration préalable pour une vente au déballage
- . De demande de stationnement pour les cirques
- . Remise de dossiers relatifs à l'organisation des événements pour instruction, validation, suivi et accompagnement.
- . Ne pas hésiter à contacter également les Directions municipales dont relève l'activité pour information et conseil le cas échéant.

SERVICE CITOYENNETE : 05.57.93.63.93

Principalement pour la remise du registre des participants à l'issue de la vente au déballage.

DIRECTION DU BÂTIMENT : 05.57.93.66.31

Responsable « Sécurité »

DIRECTION DES SPORTS 05.57.93.66.80

Formulaire de demande d'occupation et de matériel sur un domaine sportif et accompagnement des événements sportifs

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE : 05.57.93.66.10

Pour les demandes d'occupations des Parcs et consignes relatives à leurs occupations.

Pour toutes organisations liées à ces Directions:

DIRECTION DE LA CULTURE : 05.57.93.67.11

DIRECTION DE LA JEUNESSE : 05.57.93.65.15

DIRECTION DE L'EDUCATION : 05.57.93.65.06

SERVICE POLICE MUNICIPALE : 05.57.93.63.32

Pour les informer de la manifestation
